

Thème : la rédaction des actes de procédure

Date : Lundi 3 février 2025 de 13h00 à 16h00

Lieu : Montargis

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Eviter les nullités de forme et de fond*
- *Rédiger un dispositif efficace et exécutable*
- *Savoir saisir la Cour par une déclaration d'appel valide*
- *Savoir saisir la Cour avec un dispositif de conclusions valide et conforme aux motivations développées*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Identification des parties
- L'assignation / la requête conjointe / la requête unilatérale/les conclusions : contenu du corps, rédaction du dispositif
- L'assignation d'appel en garantie / intervention forcée
- La déclaration d'appel
- Les conclusions appelant / intimé

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise de supports écrits.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Anne-Marie FREZOULS Avocate au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.